

Veillez transmettre ce bulletin

- à votre trésorier
- à votre comité M&P
- à votre personnel ministériel/
vos employés laïques
- au représentant du personnel/
comité de formation des
candidats du consistoire
- au conseil de paroisse/
bureau de l'église



connex

NOUVELLES IMPORTANTES DE PC-MEPS

NUMÉRO 43 | MAI 2015

Dans ce
numéro

- Le ministère à temps partiel : un bienfait
- Absences de courte durée
- Régime d'avantages sociaux : limiter les coûts des soins dentaires

Il y a un temps pour tout

Le printemps se termine et l'été se rapproche, et nos pensées se tournent vers tous les changements que la vie a à nous offrir. Comme le dit l'Écclésiaste dans son message (Écclésiaste 3:1) : « A toute chose sa saison, et à toute affaire sous les cieux, son temps. »

Ces six dernières années, c'était le temps pour moi de présider le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS), de privilégier la recherche de nouvelles mesures de soutien au personnel ministériel et au leadership laïque. À titre de présidente, j'ai eu la chance d'assister à la réalisation du projet Leadership efficace et relations pastorales saines et à la mise en place des projets pilotes sur le parcours de candidature, et de voir se confirmer des vocations au ministère diaconal. Nous avons appris que l'expérimentation et la quête de l'inspiration nous aident à nous concentrer sur notre engagement à appuyer le personnel ministériel dans les années à venir.

Nous avons également consacré notre temps aux mises à jour des politiques, à l'examen et à la surveillance de plusieurs projets en cours de réalisation, notamment au soutien à une aumônerie militaire, à la mise en



Tracy Murton, à droite, avec ses enfants et sa mère

œuvre de la politique de rémunération et à l'étude des caractéristiques démographiques de notre personnel ministériel. Nous avons compris qu'une politique claire et cohérente guide nos dirigeants et nous donne des possibilités de vivre notre engagement interculturel.

Tandis qu'ensemble au sein de l'Église, nous continuons à étudier le rapport du Groupe de travail sur la révision globale, la mise en œuvre des travaux nécessaires sera intégrée au PC-MEPS de façon à assurer la cohérence, l'équité et la responsabilité.

J'ai appris beaucoup auprès d'un très grand nombre de personnes, et je suis reconnaissante de cette occasion

qui m'a été donnée de travailler avec un personnel aussi compétent et des bénévoles aussi dévoués. Je sais que vous vous joindrez à moi pour accueillir Adam Hanley à la présidence du PC-MEPS à l'automne. Merci à tous ceux qui ont participé à notre travail en posant des questions, en remettant en cause les idées reçues et en mettant à l'essai les politiques. Sans votre collaboration, nous n'aurions pu accomplir autant de choses.

—Tracy Murton demeurera présidente du PC-MEPS jusqu'au Conseil général en août. Tracy vit à Saskatoon, en Saskatchewan.

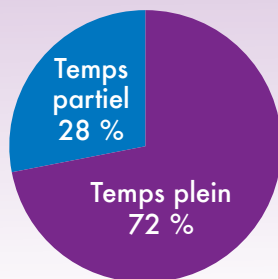
Le ministère à temps partiel : un bienfait

Le ministère à temps partiel, par nécessité ou par choix, est une réalité à l'Église Unie. Parfois, c'est tout ce que peuvent se permettre financièrement certaines charges pastorales, qui doivent s'appuyer davantage sur un leadership laïque. Certains membres du personnel ministériel doivent travailler à temps partiel pour diverses raisons que nous résumons ci-dessous.

- Moyen de satisfaire à des exigences de formation (programme d'agent pastoral laïque, programme à distance de maîtrise en Divinité (M.Div.) offert par l'École de théologie de l'Atlantique et portion de la formation ministérielle supervisée du programme de M. Div. de St. Andrew's).
- Moyen pour les étudiants du programme des études théologiques en résidence d'avoir une source de revenu.
- Moyen de compléter le travail d'un ministère à plein temps, par exemple soins pastoraux, visites ou développement chrétien, en particulier au sein d'équipes ministérielles dans lesquelles un type particulier de ministère n'est pas nécessaire à plein temps.
- Préférence de certains candidats plus âgés à l'ordination et à la consécration qui intègrent un ministère. Certains choisissent de poursuivre leur carrière antérieure à mi-temps tout en commençant à servir dans un ministère à temps partiel; d'autres préfèrent cette solution seulement une fois qu'ils ont pris leur retraite de leur carrière antérieure.
- Préférence de certains membres retraités du personnel ministériel qui peuvent ne plus souhaiter servir à plein temps (27 pour cent des membres du personnel ministériel sont nommés à titre de suppléants retraités).
- Comme combinaison avec d'autres nominations ou appels, pour obtenir l'équivalent d'un ministère responsable et rémunéré à temps plein.

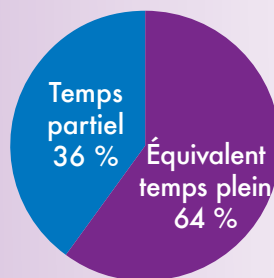
Quelques données intéressantes

PERSONNEL MINISTÉRIEL DE L'ÉGLISE UNIE



Selon les statistiques transmises par notre fournisseur de services de paye, 72 pour cent des membres du personnel exerçant actuellement un ministère sont à temps plein, et 28 pour cent, à temps partiel.

PERSONNEL MINISTÉRIEL À TEMPS PARTIEL DE L'ÉGLISE UNIE



En décembre 2014, 47 membres du personnel ministériel exerçaient à temps plein dans plus d'un ministère responsable et rémunéré. Les statistiques montrent que ces personnes exercent leur ministère à temps partiel, mais le nombre total d'heures de travail de plus de 60 pour cent d'entre elles équivaut à un ministère à temps plein ou plus.

- Dans 51 pour cent des cas, des nominations ou des appels multiples équivalent à un temps plein (40 heures par semaine);
- Dans 23 pour cent des cas, la combinaison équivaut à entre 75 et 99 pour cent d'un horaire à temps plein.
- Dans 13 pour cent des cas, la combinaison équivaut à entre 50 et 74 pour cent d'un horaire à temps plein.
- Dans 13 pour cent des cas, le nombre total d'heures travaillées de la combinaison dépasse les 40 heures par semaine.

Nous exprimons notre gratitude envers les membres du personnel ministériel qui servent dans des ministères à temps partiel et nous leur sommes reconnaissants de ce que la vie et la mission des paroisses qu'ils servent se poursuivent.

Temps partiel ou temps plein – Même si les deux rôles sont nécessaires, certains membres du personnel ministériel ne travaillent pas par choix à temps partiel, mais pour diverses raisons. Selon les besoins de la charge pastorale ou de l'endroit où s'exerce le ministère, les consistoires et les comités de placement doivent examiner toutes les possibilités de jumeler un membre du personnel ministériel à un poste à temps plein si celui-ci le désire et, lors de l'évaluation des besoins, il faut étudier les autres solutions disponibles si une réduction du personnel ministériel est considérée comme le moyen d'équilibrer le budget.

Absences de courte durée

Absence du travail pour raison de maladie

Lorsqu'un membre admissible s'absente du travail pour raison de maladie ou à cause d'un autre problème de santé, les présidents des comités du personnel et du ministère doivent communiquer dans les plus brefs délais avec le spécialiste de l'invalidité de Ministères et emplois. Ils doivent lui fournir les coordonnées des contacts, les formulaires et tout renseignement de suivi nécessaire si une absence se prolonge et se transforme en demande de prestations d'invalidité de longue durée.



Période d'attente pour les absences de courte durée

À compter du 1^{er} janvier 2015, tous les employés admissibles d'une charge pastorale sont protégés par le Programme de soutien au rétablissement. Le salaire (et l'allocation de logement s'il y a lieu) est maintenu à 100 pour cent, pour une période maximale de six mois pendant la maladie ou l'invalidité de l'employé, et la charge est remboursée à 85 pour cent du salaire (et de l'allocation de logement s'il y a lieu) à partir de la troisième semaine.

Nouveaux taux des avantages sociaux

De nouveaux taux s'appliquent à tous les avantages sociaux depuis le 1^{er} janvier 2015. **Trésoriers et membres** : lors de votre examen régulier des fiches de paye, veuillez confirmer que les taux des déductions ont été mis à jour.

Employés qui reçoivent des prestations pour accident du travail

Même si un employé est couvert par son programme provincial d'indemnisation des accidentés du travail, il est important d'aviser le spécialiste de l'invalidité de Ministères et emploi de l'absence de l'employé. Si son absence se prolonge au-delà

de six mois, il pourrait être admissible à des prestations d'invalidité de longue durée. Si c'est le cas, il serait également admissible à une exonération de prime pour les prestations couvertes par le régime de l'Église Unie. De plus, pendant son absence, sa pension devrait continuer à s'accumuler.

De nouvelles mesures de soutien aux membres transgenres du régime d'avantages sociaux

L'Exécutif du Conseil général a approuvé la recommandation du Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi sur l'extension de certaines mesures de soutien financier aux membres qui sont transgenres et en transition. En combinaison avec les services provinciaux de santé, le soutien sera géré par Green Shield. Nous invitons les membres qui désirent avoir d'autres renseignements sur l'accès à ces mesures de soutien à s'adresser par courriel à **MinistryandEmployment@united-church.ca**.

Communiquez avec nous

Myron Baryckyj est le spécialiste de l'invalidité et l'Unité Ministères et emplois. Veuillez communiquer avec lui directement pour signaler l'absence d'un employé pour raison de maladie, en composant le 1-800-268-3781, poste 4127, ou par courriel à **MBaryckyj@united-church.ca** ou à **MinistryandEmployment@united-church.ca**.

Vous n'utilisez pas ADP? Quel est le problème?

Les charges pastorales très peu nombreuses qui traitent la paye sans passer par ADP représentent, par leurs cotisations, un coût énorme pour les membres et les paroisses associé à la dotation supplémentaire et au traitement, surtout aux frais annuels du logiciel servant à gérer la facturation et la comptabilité (175 000 \$). Certes, les paroisses qui ne font pas appel aux services d'ADP versent un droit pour le recouvrement des coûts, mais cela ne compense qu'environ 20 pour cent du coût réel de l'infrastructure dont les charges pastorales ont besoin pour traiter elles-mêmes la paye.

Les conseils de paroisse ayant fait des expériences négatives par le passé pourraient être surpris de tous les moyens qui sont à la disposition des trésoriers, d'ADP ou du Bureau du Conseil général de l'Unité Ministères et emplois.

Pour vous enregistrer à ADP, veuillez communiquer avec le centre d'enregistrement par téléphone au 1-866-435-1507 ou par courriel, à cathy.locke@adp.com

L'encart Xtra de ce numéro de Connex fournit des ressources en ligne pour les trésoriers et une information importante sur la fermeture estivale.



Régime d'avantages sociaux : limiter les coûts des soins dentaires

À titre de participant aux régimes d'avantages sociaux de l'Église Unie, il est important de vous informer le plus possible sur les moyens concrets qui vous permettent de maintenir les coûts des services de soins de santé et de soins dentaires à un niveau raisonnable. Les conseils suivants peuvent vous aider à optimiser la couverture assurée par Green Shield pour vos services dentaires.

Fréquence des examens de rappel

La règle de base à suivre demeure un examen dentaire tous les six mois, mais l'Association dentaire canadienne vous recommande de décider avec votre dentiste de la fréquence qui convient le mieux à votre cas, quelles que soient les limites prévues à cet égard par votre régime d'assurance pour soins dentaires.

Des habitudes saines pour garder votre sourire

Votre dentiste suggère le nombre de fois où vous devrez vous présenter à son cabinet en fonction de l'état de votre santé buccodentaire, qui est influencée par ce que vous faites entre chacune de vos visites. Vous devez vous poser les questions suivantes :

- ▶ Est-ce que j'utilise la soie dentaire tous les jours?
- ▶ Est-ce que je me brosse les dents deux fois par jour avec un dentifrice au fluor et est-ce que je suis les instructions de mon dentiste sur la bonne méthode pour se brosse les dents?
- ▶ Est-ce que je me nourris de façon équilibrée, en mangeant des aliments de tous les groupes et en limitant ma consommation de sucreries et d'aliments qui collent aux dents?
- ▶ Est-ce que je fume?
- ▶ Ai-je des antécédents de caries ou de maladie des gencives?
- ▶ Est-ce que mon état de santé général est bon?

La réponse à ces questions influe sur votre santé buccodentaire. Y répondre vous permettra, à vous et à votre dentiste, de décider du nombre de fois où vous devrez passer des examens dentaires.

Magasinez afin d'avoir obtenu le meilleur tarif pour vos soins dentaires

Les tarifs des dentistes et des services dentaires peuvent varier considérablement. Voici quelques rappels qui vous aideront à éviter d'engager des frais inutiles, et à les éviter à votre régime d'assurance pour soins dentaires

1. Si vous payez de votre poche une partie de vos frais dentaires, essayez de comparer les tarifs à différents proposés à divers endroits pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix.
2. Les tarifs ou les coûts des soins ou des services dentaires doivent être fournis avant le début des soins.
3. Méfiez-vous des fournisseurs qui demandent une liste des services couverts et des maximums assurés par le régime.
4. Votre dentiste doit expliquer les divers traitements possibles ou les solutions de rechange.
5. Si le coût d'un traitement dentaire recommandé est de 300 dollars ou plus, il est recommandé d'envoyer à Green Shield Canada le plan de traitement de votre dentiste avant qu'il ne commence. Green Shield déterminera le montant qui sera couvert en fonction des normes de pratique dentaire : c'est important!
6. Informez-vous systématiquement du montant facturé à votre régime d'assurance en demandant une ventilation détaillée de la facture si votre dentiste transmet la demande de règlement en votre nom.
7. Évitez la surfacturation : vérifiez que la quantité et la qualité des traitements facturés sont ceux que vous recevez réellement.

Avis par courriel



Pour recevoir des avis par courriel concernant Connex (quatre messages par an), veuillez vous assurer que votre adresse de courriel est incluse dans le profil que détient à votre sujet le Centre d'avantages sociaux.

— ou —

Communiquer avec

Ministères et emplois :

MinistryandEmployment@united-church.ca
ou
1-800-268-3781, poste 3161

Suivez-nous sur Twitter!
[@UCCan_MandE](https://twitter.com/UCCan_MandE)



connex

à votre service

Connex est le bulletin du Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi du Conseil général, et de l'Unité Ministères et emplois.

Désirez-vous obtenir d'autres exemplaires de **Connex** pour les distribuer à votre comité M&P, à votre conseil de paroisse, aux membres de votre paroisse, et aux représentants au consistoire?

Désirez-vous faire des commentaires ou des suggestions pour les numéros à venir de **Connex**? Contactez la rédactrice en chef, Erin Sterling :

à/s PC-MEPS / L'Église Unie du Canada
3250, rue Bloor ouest, bureau 300, Toronto, ON M8X 2Y4

Courriel : MinistryandEmployment@united-church.ca

Téléphone : 1-800-268-3781 poste 3161

150114